

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 11 Décembre 2013 à 19 heures

L'An deux mille treize, **le 11 décembre à 19 heures**, le Conseil Syndical, légalement convoqué le 27 septembre 2013, s'est réuni à salle de l'Abbé Lacour à Athée sur Cher, sous la présidence de **Monsieur Pierre LESTOQUOY**.

La séance a été publique.

Etaient présents :

MM. COLSON et MARTIN (Athée sur Cher)
MM. PERRAULT et BEAUGÉ (Bléré)
MM. DELALANDE et PASNON (Bourré)
MM. GUIGNARD et DURAND (Chenonceaux)
M. MIJEON (Chissay en Touraine)
MM. REZÉ et DUVAL (Chisseaux)
M. GALEA (Civray de Touraine)
M. VALADE (Faverolles sur Cher)
M. CHERY (Francueil)
Mme SOUCHARD et M. LECLERC (La Croix en Touraine)
MM. MAUPU et LIGNOUX (Montrichard)
MM. CHARRET et DUVOUX (Saint Julien de Chédon)
M. THIBAUT (Saint Martin le Beau)
Mme MONSIGNY (Tours)
M. ROCHE (Véretz)

Absents excusés : M. JANSSENS (Conseil Général 41), M. THOMAS (Conseil Général 37), MM. NOGIER et LEROUX (Saint Avertin), M. LECORNET (Trésorier de Bléré), Mme COCHIN, (La Croix en Touraine), M. CLAVIER (Faverolles), Mme CHOUEN (Azay sur Cher), Mme MAUPUY (Tours) qui donne pouvoir à Mme MONSIGNY, M. GELY (Civray de Touraine) qui donne pouvoir à M. GALEA.

Assistaient également à la réunion : M. KERBRIAND-POSTIC (Conseil Général 37), M. FEBVET (La Croix en Touraine), Mme DUPONT et M. LOISON (Syndicat du Cher Canalisé).

M. ROCHE (délégué de Véretz) est désigné secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Président invite M. ROCHE à présenter le diaporama qu'il a construit avec les photos qu'il a prises sur les chantiers de barrage.

M. le Président donne ensuite lecture des absents excusés.

Il poursuit en faisant une déclaration :

« Alors que les débits étaient élevés pour ce début d'été, que la hauteur d'eau du CHER était l'une des plus élevée, de par une pluviométrie des plus importante de printemps, empêchant toute réparation de barrages, une campagne de presse a été orchestrée avec comme but de concentrer tous les efforts du Syndicat et du Conseil Général 37 sur le bief de Chenonceau.

Cerise sur le gâteau, c'est la démission du Président qui était réclamée. Cette situation était accompagnée de la prise à partie de Vincent Loison, des personnels, de coups de fils aux Maires, dont celui de Larcaay évidemment, avec une pression sur le Président du Conseil Général, etc...

Cela, vous le saviez sans doute, mais l'inadmissible, c'est que je fus l'objet d'un traitement particulier : en effet j'ai du subir comme ma famille des menaces et des appels téléphoniques anonymes jour et nuit et surtout la nuit pendant cette période.

Les moyens mis à la disposition de la gendarmerie ont permis d'identifier, sans ambiguïté, l'auteur de ces actes de délinquance.

Si je peux parler ce jour c'est que la justice a rendu son verdict.

Je tiens à remercier tout particulièrement Jean-Louis Chéry de son soutien et de son action.

Je continue à me battre pour l'intérêt général, pour le Cher et à combattre toute initiative mercantile d'individus qui ne sont pas des défenseurs du CHER. »

RAPPORT N° 1 :

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2013

M. le PRESIDENT rappelle les différents points de l'ordre du jour de la réunion du Conseil du 10 octobre 2013.

Le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT N° 2 :

DÉLIBÉRATION N°-1/12/2013 - VŒU DE SOUTIEN À LA DEMANDE DE PROTECTION DU BARRAGE DE MONTRICHARD.

M. le Président donne lecture du rapport :

Par un courrier du 18 octobre, Monsieur le Maire de Montrichard a informé le Syndicat de sa volonté de soumettre à son Conseil Municipal le lancement d'une procédure de protection du barrage de Montrichard, au titre des Monuments Historiques.

Dans un premier temps, le Président a répondu favorablement à cette demande. Dans un second temps, il apparaît opportun de délibérer à ce sujet.

En plus de l'intérêt patrimonial commun à tous les barrages à aiguilles et reconnu à ce titre par les services de la DRAC, ce site de Montrichard et Faverolles a une particularité. Le site des "Rives du Cher" est en effet un site inscrit au titre des paysages, dont le périmètre englobe le barrage.

Protéger le barrage de Montrichard, c'est aussi protéger le paysage particulier et remarquable en amont.

M. KERBRIAND demande s'il ne faudrait lancer une procédure pour tous les barrages.

M. LESTOQUOY indique que la DRAC avait réfléchi au sujet lors de l'inscription du site de Nitray et semble favorable. Mais il y a une opposition sur ce sujet entre deux services de l'Etat : la DRAC et la DREAL.

M. DELALANDE indique qu'il y a un périmètre classé à Bourré et que le barrage de Vallagon y est inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité des membres présents d'adopter un vœu de soutien à la démarche engagée par la Ville de Montrichard.

RAPPORT N° 3 :
DÉLIBÉRATION N°-2/12/2013 - TABLEAU DES EFFECTIFS –
TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère}
CLASSE À TEMPS NON COMPLET.

Monsieur le Président procède à la lecture du rapport.

Le passage à la nouvelle norme comptable PES V2 représente un investissement important, tant au niveau financier (environ 7 000 € - matériel + logiciels), qu'au niveau humain, en ce qui concerne le poste du secrétariat du Syndicat, assuré par Mme Audrey DUPONT.

En effet, il faudra beaucoup de temps pour mettre en œuvre les modifications comptables que cela va générer, les nombreux paramétrages ainsi que l'utilisation des nouveaux logiciels qui vont être utilisés à partir de 2014.

De plus, Audrey a déjà passé beaucoup de temps à remettre le Syndicat à jour concernant certaines réglementations et un important travail d'archivage et de classement a d'ores et déjà été réalisé dans les dossiers du personnel du Syndicat.

Mais il reste encore énormément à faire, d'une part :

- des procédures administratives sont à mettre en place,
- le Syndicat n'est pas à jour concernant la partie administrative liée à la sécurité du personnel et Audrey peut gérer cette partie ayant été agent de prévention dans une autre collectivité.

D'autre part, la gestion administrative du personnel est très importante au niveau du Syndicat avec le problème notamment des agents en inaptitude ou en cours de reconnaissance en tant que travailleurs handicapés.

Toutes ces démarches administratives sont extrêmement longues et doivent être faites pour la bonne marche du Syndicat et dans le but d'avoir une vue plus claire sur l'évolution du personnel à l'horizon 2014.

Il serait donc nécessaire d'augmenter le temps de travail du poste du secrétariat du Syndicat occupé par Mme Audrey DUPONT (actuellement à 17,50/35^{ème}, soit 50 %) à hauteur de 90 %, c'est-à-dire 31,50/35^{ème}.

M. LESTOQUOY précise aussi qu'il s'agit de dégager du temps pour que Vincent LOISON puisse être plus présent sur le terrain.

M. REZE demande quelles sont les conséquences sur le budget 2014 et s'il y aura un impact sur les participations communales.

M. LESTOQUOY répond que cela entraîne une dépense supplémentaire d'environ 13 000 € avec les charges.

M. FEBVET dit qu'il faut avoir une gestion correcte et s'en donner les moyens.

M. KERBRIAND-POSTIC indique qu'effectivement le Syndicat doit avoir les moyens de son action. Une fois que les Conseils Généraux auront pris des décisions dans le cadre du projet en cours, il est possible qu'ils veuillent entrer dans le Syndicat. Il souhaite que la structure se renforce.

M. LESTOQUOY précise que Mme Dupont donne toute satisfaction, que d'autres collectivités la sollicitent et qu'il est rare d'avoir un agent capable de gérer à la fois les finances, les ressources humaines, la sécurité...

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à raison de 31, 50/35^{ème} (90 % d'un temps complet),**
- de supprimer le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe préalablement créé à 17, 50/35^{ème},**
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget.**

Cette création interviendra à compter du 1^{er} janvier 2014.

RAPPORT N° 4 :

DÉLIBÉRATION N°-3/12/2013 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT.

M. LESTOQUOY informe l'assemblée qu'avant de commencer ce point, un rapport modifié va être distribué concernant les tableaux des 2 propositions commerciales qui nous sont parvenues et qui ont été réactualisées.

Il procède ensuite à la lecture du rapport :

* Le bilan estimé de l'exécution budgétaire 2013 sans réalisation d'emprunt est le suivant:

Recettes de fonctionnement = 299 300 €

Dépenses de fonctionnement = 314 900 €

Déficit sur l'année 2013 de plus de 15 000 €

Recettes d'investissements = 51 900 €

Dépenses d'investissements = 130 000 €

Déficit sur l'année 2013 de plus de 78 000 €

* On peut ensuite étudier l'impact de l'emprunt sur les reports en 2014.

Heureusement, il y aura une intégration des soldes positifs de 2012 lors des calculs de reports vers le budget de 2014

a/ Si on ne fait pas d'emprunt : le déficit d'investissement à reprendre au BP 2014 serait d'environ 66 700 €, avec un besoin d'affectation identique prélevé sur l'excédent de fonctionnement, mais supérieur à cet excédent. Donc il y aurait aussi un déficit de fonctionnement estimé à 17 600 €.

b/ Si on fait un emprunt au maximum du budget (70 000 €) : On reporte un léger excédent en investissement (estimé à 3 200 €) et un excédent de fonctionnement d'environ 49 000 €.

c/ Autre hypothèse : on enlève de l'emprunt ce que l'on récupérera en FCTVA en 2014 sur les travaux, soit plus de 15 000 €. Avec un emprunt à 55 000 € réalisé, le déficit d'investissement serait à 11 700 € et le besoin d'affectation identique, prélevé sur l'excédent de fonctionnement. D'où un excédent de fonctionnement d'environ 37 300 €.

d/ Une autre option à été proposée par notre trésorier : comme les travaux ne sont pas finis, mais engagés, ne pas réaliser l'emprunt et le mettre en "restes à réaliser". Dans ce cas, le déficit d'investissement est toujours estimé à 66 700 €, mais il n'y a pas besoin d'affectation, donc un excédent de fonctionnement d'environ 49 000 €. Cette solution à le mérite de ne pas grever les reports sur le BP 2014, mais ne fait que reporter la décision. De plus elle oblige à solliciter beaucoup plus la ligne de trésorerie.

* En ce qui concerne le besoin de trésorerie.

Dans l'attente notamment du versement des subventions des Conseils Généraux, le Syndicat a du prendre 30 000 € sur la ligne de trésorerie en cours.

En l'absence d'emprunt, le besoin de trésorerie pourrait monter jusqu'à 60 000 € d'ici à la fin du mois de janvier.

En cas de contractualisation d'un emprunt d'au moins 55 000 €, le besoin de trésorerie sera globalement faible.

Les taux des lignes de trésorerie (variables autour de 2 % en ce moment) étant plus faibles que ceux des emprunts à long terme, la solution d'attendre 2014 pour l'emprunt réduit la charge des intérêts dans l'immédiat.

* Evaluation de la capacité d'endettement :

Le Syndicat est faiblement endetté. En l'absence de nouvel emprunt, le capital dû en 2014 est de 6 540 € et les intérêts sont de 1 754 €. L'un des emprunts en cours se termine fin 2016.

L'encours de la dette fin 2012 correspondait à 17 % des recettes de fonctionnement, soit 2 mois de capacité de désendettement. Fin 2013, l'encours total est de 50 186 €.

Lors de la réunion du bureau du 27 novembre dernier, le Président a proposé de contracter un emprunt pour un montant de 55 000 €. Cette option a été validée par le bureau, car les taux sont actuellement très bas.

Le Syndicat a donc consulté les banques pour un prêt à taux fixe sur 15 ans pour un capital de 55 000 €.

Les résultats de cette consultation sont présentés ci-dessous, d'autres offres pourraient éventuellement être présentées en séance.

Nous avons consulté quatre banques au total.

Une banque, la BANQUE POSTALE a fait une réponse négative, précisant qu'elle n'est pas en mesure, pour l'instant de formuler une proposition de financement que ce soit à court, moyen ou long terme pour les structures intercommunales telles que le Syndicat du Cher canalisé.

Le PRESIDENT précise que la Caisse des Dépôts et Consignations ne nous avait pas fait de propositions lorsque le rapport a été envoyé aux élus mais nous avons eu des informations depuis auprès de la cellule qui gère les investissements pour les collectivités territoriales.

M. LESTOQUOY donne ces informations, qui peuvent être utiles pour tous les élus :

Les conditions d'éligibilité à l'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ont évoluées tout récemment.

En effet, le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault a annoncé devant l'Association des Maires de France, le 19 novembre dernier, que la Caisse des Dépôts allait amplifier son soutien financier aux petites communes.

Pour rappel, en 2012, il avait été annoncé devant cette même assemblée la mise en place par la Caisse d'un fonds de 20 milliards d'euros pour les investissements à long terme des communes mais ce dispositif répondait à des critères basés sur des thématiques très spécifiques.

Désormais, pour simplifier le recours à cette enveloppe, tous les projets d'investissement nécessitant des crédits sur plus de 20 ans seront éligibles, sans avoir à les justifier.

Les conditions financières principales de cet emprunt sont les suivantes :

- prêts accordés pour une période comprise entre 20 et 40 ans,*
- taux révisable mais basé sur le taux du Livret A, par sécurité, pour éviter toute variation trop importante (taux les plus bas du marché),*
- autorisation pour la Caisse des Dépôts de financer 100 % du besoin d'emprunt pour les prêts inférieurs à 1 million d'euros et 75 % du besoin pour les prêts entre 1 et 2 millions d'euros.*

Cependant, après avoir pris contact avec la cellule qui gère les investissements pour les collectivités territoriales, il s'avère que les délais de mise en place d'un emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts sont conséquents, plus de 2 mois, sans compter la procédure qui est très lourde administrativement.

De plus, compte tenu du montant des investissements qui sont pris en charge et de la durée minimum d'emprunt qui est de 20 ans, ce dispositif concernerait plutôt de lourds investissements que pourrait avoir à faire le Syndicat du Cher à l'avenir mais n'est pas adapté pour l'emprunt de 55 000 € que souhaite faire le Syndicat avant la fin de l'année.

Cependant, il est bon de savoir que ce dispositif existe pour le futur.

M. LESTOQUOY poursuit la lecture du rapport, avec les offres reçues.

Deux banques ont envoyé une proposition :

LA CAISSE D'EPARGNE :

Durée	15 ans		20 ans	
	3.38 % Trimestriel	3.42 % Annuel	3.82 % Trimestriel	3.87 % Annuel
Taux Fixe				
Coût des intérêts	15 577.40 €	16 476.35 €	24 288.80 €	25 412.40 €
Coût de l'échéance	1 176.29 €	4 765.09 €	991.11 €	4 020.62 €
Coût total du crédit	70 577.40 €	71 476.35 €	79 288.80 €	80 412.40 €
Amortissement du Capital	Progressif (échéances constantes)			
Périodicité	Trimestrielle ou Annuelle (autre périodicité sur demande)			
Base de calcul des intérêts	Exact / 360			
Commission d'engagement	300 €			

LE CREDIT AGRICOLE :

Proposition à taux fixe		
Montant du financement : 55 000 €		
Durée	15 ans	15 ans
Type d'amortissement	échéance constante	amortissement constant du capital
Taux Fixe	3,65%	3,65%
Échéance trimestrielle	1 194,46 €	1 418,55 €
Coût total de l'emprunt (hors frais de dossier)	71 667,79 €	70 307,16 €
Frais de dossier : 120 € (soit 0,15 % du montant du prêt avec un minimum de perception de 120 Euros)		

M. LESTOQUOY propose sa synthèse des offres, en partant sur une durée de 15 ans pour les 2 banques :

** **1^{er} point** : le **taux d'intérêt** proposé par la Caisse d'Epargne est le plus intéressant : 3,38 % contre 3,65 % pour le Crédit Agricole.*

** **2^{ème} point** : le coût total du crédit est intéressant pour la formule de la Caisse d'Epargne concernant un prêt sur 15 ans avec une échéance trimestrielle, il est en effet de 70 577.40 € contre 71 667.79 € pour le Crédit Agricole, en partant sur la même formule au niveau de l'échéance (trimestrielle et constante) et de la durée (15 ans).*

** **3^{ème} point** : le montant de l'annuité d'emprunt (soit 4 trimestres), serait de 4 705.16 € pour la Caisse d'Epargne, et de 4 777.84 € pour le Crédit Agricole.*

En conclusion, M. LESTOQUOY propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne, qui est la mieux disante pour un emprunt d'un montant de 55 000 € sur 15 ans.

Comme cela a été précisé dans l'introduction de ce point sur l'emprunt, l'hypothèse d'un prêt de ce montant suppose qu'on enlève de l'emprunt la somme que le Syndicat va récupérer au titre du FCTVA 2013 pour les travaux d'investissement sur les barrages, soit plus de 15 000 €.

M. REZE indique qu'il n'a pas pu aller à la réunion du bureau, mais qu'il imaginait un emprunt plus faible. Il propose de faire un emprunt de 20 000 à 30 000 € pour ne pas pénaliser l'avenir. Il ne serait pas utile de chercher à dégager un excédent de fonctionnement.

Mme MONSIGNY indique que cela conduirait à plus de recours à la ligne de trésorerie.

M. LESTOQUOY considère que M.REZE aurait du faire part de ces remarques avant le Conseil.

M. REZE précise qu'il a téléphoné à M. LOISON.

Mme MONSIGNY indique qu'il faut faire attention aux taux d'intérêt, qui sont particulièrement bas.

M. LESTOQUOY déclare qu'il faut soit décider de voter pour le montant proposer (car nous n'avons pas d'offres pour un montant plus faible), soit décider de mettre l'emprunt budgété en restes à réaliser.

M. MAUPU indique qu'il n'est pas bon d'emprunter pour financer du fonctionnement. Il vaudrait mieux faire appel à la ligne de trésorerie et réfléchir à une augmentation des participations communales.

M. DELALANDE pense qu'on a intérêt à faire l'emprunt, car il y a un risque d'augmentation des taux.

Le Conseil Syndical, après avoir étudié l'ensemble des propositions, décide, à 16 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention :

- De contracter auprès de la Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 55 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée : 15 ans,**
- **Commission : 300 €,**
- **Taux fixe : 3.38 %,**
- **Périodicité des échéances : trimestrielle**
- **Amortissement : conforme au tableau d'amortissement annexé après le versement des fonds.**

- D'autoriser M. Pierre LESTOQUOY, Président, à signer le contrat de prêt,

- D'autoriser M. Pierre LESTOQUOY, Président, à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et de lui donner tous pouvoirs à cet effet.

RAPPORT N° 5 :
DÉLIBÉRATION N°-4/12/2013 - SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE.

Le Président donne lecture du rapport :

Le contrat conclu avec la Caisse d'Epargne arrivant à échéance, les crédits utilisés doivent être remboursés avant le 16 décembre 2013.

Afin de faire face aux dépenses des travaux, dans l'attente du paiement des subventions correspondantes, le Bureau du Syndicat, réuni en date du 27 novembre dernier, a décidé de procéder au renouvellement de l'ouverture d'un crédit à court terme (crédit de trésorerie) pour l'année 2014, avec une disponibilité des fonds mi-décembre 2013.

Compte tenu des délais très courts, le Syndicat a dû faire les démarches ainsi que la consultation correspondante dès la fin du mois de novembre.

Cinq établissements bancaires ont été contactés pour un montant de 100 000 €, afin de pouvoir faire face aux dépenses.

Au jour de la rédaction du présent rapport, toutes les banques sollicitées ont donné une réponse.

La réponse a été négative pour :

- 1- DEXIA CREDIT LOCAL qui, compte tenu de sa situation et des contraintes imposées à son établissement, n'était pas en mesure de répondre favorablement à la demande du Syndicat.
- 2- La BANQUE POPULAIRE dont les orientations que son établissement s'est fixé dans ses interventions de financement en direction des collectivités publiques, ne lui permet pas d'adresser au Syndicat une proposition compatible avec nos souhaits et nos contraintes.
- 3- LE CREDIT AGRICOLE qui ne conclue de ligne de trésorerie interactive qu'avec ses clients mais a néanmoins adressé une offre de prêt relais au Syndicat. Cependant, cette offre ne répond pas aux principes de la ligne de trésorerie dont l'avantage est d'offrir un taux d'intérêt très bas.
- 4- LA BANQUE POSTALE qui, bien qu'ayant étendu ses offres au secteur public, n'est pas encore en mesure de répondre à la demande de structures intercommunales tel que le Syndicat du Cher canalisé.

Une offre cependant répond aux critères du Syndicat, celle-ci a été donnée par la CAISSE D'EPARGNE, dont le Syndicat est déjà client.

Cette offre est de 96 000 € car la CAISSE D'EPARGNE s'est basée sur le CA 2012 du Syndicat.

Voici le détail de cette offre :

CAISSE D'EPARGNE - Proposition « Ligne de trésorerie interactive »	
Durée	Du 13 décembre 2013 au 15 décembre 2014
Taux	Variable : Euribor 1 semaine + 1,90%
Frais de dossier	300 €
Commission de non-utilisation	0.20% sur la différence entre le montant du crédit et l'encours quotidien moyen, payable en même temps que les intérêts soit au maximum (960000*0.20% = 192€)
Paiement des intérêts	Mensuel par débit d'office
Mobilisation et remboursement des fonds	- Virement bancaire effectué au profit de la Trésorerie - A jour "J +1" si demande avant 16h30, sinon à "J+2"

A titre indicatif : au 15 novembre 2013, Euribor 1 semaine = 0,097 %
Soit une offre à 1,99 % à cette date.

Au vu de l'offre ci-dessus, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- **De retenir l'offre de la Caisse d'Epargne.**
- **D'accepter la conclusion d'un contrat de ligne de trésorerie à court terme avec la Caisse d'Epargne dans les conditions précitées.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à ce contrat pour le compte du Syndicat du Cher Canalisé.**

RAPPORT N° 6 :

DÉLIBÉRATION N°-5/12/2013 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

Le Président propose la tenue de ce débat d'orientations budgétaires plus tôt qu'habituellement, afin de pouvoir voter le budget rapidement, dans moins de 2 mois.

Il donne lecture du rapport.

Eléments de contexte

Les actions du Syndicat sont notamment conditionnées par les AOT délivrées par les Préfets.

Suite au Conseil précédent, les AOT ont été modifiées par l'Etat et soumises à la consultation du public, toujours en cours.

La phrase suivante a été ajoutée dans les préambules, suite à notre demande :

"CONSIDÉRANT que la Commission locale de l'eau du SAGE Cher aval en cours d'élaboration a adopté notamment, lors de sa séance du 2 octobre 2013, l'objectif de définir un mode de gestion durable de la masse d'eau du Cher canalisé, conciliant l'atteinte des objectifs écologiques et les activités socio-économiques ;"

L'article 5 a été modifié, en accédant à nos demandes, et la fin est rédigée de la manière suivante :

"Chaque année, les barrages à aiguilles resteront couchés sur l'ensemble de la période du 15 novembre au dernier vendredi de juin. Toutefois, afin de tenir compte du délai nécessaire aux manœuvres de relevage, ces manœuvres pourront être entreprises dès le 20 juin.

Par exception aux dispositions de l'alinéa qui précède, le barrage de Civray pourra être relevé dès le dernier vendredi de mai, sous réserve de l'existence d'un dispositif y assurant au moins le franchissement des anguilles en 2014 et 2015 et la transparence migratoire de toutes les espèces piscicoles ainsi que le transport suffisant des sédiments à partir de 2016.

En dehors des périodes d'abaissement mentionnées ci-dessus, les barrages pourront être abaissés à l'initiative du Syndicat Intercommunal en tant que de besoin, si les conditions hydrométéorologiques ou des impératifs d'entretien l'exigent."

Les services de l'Etat ont expliqué qu'ils souhaitaient que les barrages soient tous remontés pour le dernier week-end de juin, alors que les AOT précédentes mentionnaient un début des manœuvres le 1^{er} juillet, ce qui est une avancée. Chaque année, nous obtenions une dérogation pour remonter à partir du 20 juin. Cette fois cette date de début de remontée est inscrite dans les AOT.

En ce qui concerne le cas du barrage de Civray, ils ont d'abord indiqué qu'ils souhaitaient une passe "multi-espèces". Nous avons expliqué les difficultés rencontrées sur ce sujet, et les services de l'Etat ont finalement accepté le maintien de mesures dérogatoires pour le barrage de Civray.

Ils souhaitent clairement que ce barrage soit traité en priorité, et ne veulent pas évoquer dans l'AOT la possibilité d'installer des passes à anguilles sur les autres barrages pour l'instant.

Le Syndicat devra montrer son engagement sur ce dossier.

Les services de l'Etat ne souhaitent pas que l'AOT dure plus de 3 ans. D'abord pour que les collectivités continuent à travailler sur un projet d'avenir et sur un transfert, notamment dans le processus engagé par les Conseils Généraux. Mais aussi parce que le Syndicat a statutairement une durée de vie limitée au 31 décembre 2015.

Le Syndicat devra aussi tenir compte des éléments discutés dans l'élaboration d'un "parti d'aménagement" par les Conseils Généraux.

Lors du Comité de Pilotage du 15 octobre dernier, le débat a en partie porté sur l'opportunité d'avoir une navigation sur 4 mois et sur tout le secteur géré par le Syndicat au moins.

Les services de l'Etat se sont une nouvelle montrés réfractaires à l'idée, des échanges ont lieu depuis sur ce sujet.

Le Syndicat, en collaboration avec les Conseils Généraux, a dû présenter des argumentaires et étudier plus précisément la faisabilité de l'accueil d'une entreprise telle que Canalous Plaisance.

Un nouveau comité de pilotage aura lieu en décembre, suivi normalement d'un nouveau "Comité des Acteurs Locaux" en janvier.

Il est possible que le résultat de ces discussions induise des actions concrètes du Syndicat.

M. KERBRIAND-POSTIC indique qu'une rencontre a eu lieu entre le Préfet d'Indre-et-Loire et le Président du Conseil Général d'Indre-et-Loire, qui est attaché à ce dossier.

Il convient d'attendre maintenant les résultats de la consultation du public.

M. LESTOQUOY indique qu'on peut être inquiet de certaines collusions entre des fonctionnaires de l'Etat et FNE.

Il reprend ensuite la lecture du rapport.

Bilan prévisionnel de l'année 2013

Les recettes de fonctionnement sont en baisse par rapport à 2012, mais conformes aux prévisions.

Toutes les taxes à percevoir ne l'ont pas été. Mais il y a eu de nombreux arrêts de travail, entraînant aussi des remboursements de salaires.

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2012 à cause des charges de personnel et des coûts d'intervention sur les ouvrages.

Avec l'excédent de l'année précédente, le résultat de clôture sera positif, mais un peu plus faible que l'année précédente.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 130 000 € (dont 123 800 de travaux sur les barrages).

En investissement, les recettes correspondent notamment aux subventions des Conseils Généraux et à l'emprunt.

En intégrant le solde positif de l'année précédente, le résultat sera déficitaire, avec un besoin d'affectation.

Les participations communales :

* Il est rappelé que la cotisation de chaque commune est composée d'une participation par km de rive et d'une participation par habitant.

La participation par habitant dépend de la catégorie de la commune. Il s'agit d'une décision ancienne du Syndicat du Cher canalisé (sans doute dans les années 1990).

Suite à des remarques récurrentes sur ce sujet, concernant la répartition de ces participations, un examen plus approfondi de cette question a été réalisé en 2012, plusieurs solutions avaient été étudiées.

Le choix d'une solution dite mixte avait été retenu, puis reconduit en 2013 : la participation par km de rive augmentait en valeur relative (+ 2%), la participation par habitant augmentait à la fois en valeur relative (+1%) et en valeur absolue (+1 centime).

*Il conviendra d'intégrer les populations légales 2014, qui ne sont pas encore connues.

Le Président propose que les participations communales soient légèrement augmentées, comme l'année dernière.

M. REZE intervient pour dire qu'il faudra peut-être caler ces participations en fonctions de la réalité du budget.

Le fonctionnement :

L'année 2013 a une nouvelle fois montré les difficultés de fonctionnement du Syndicat du Cher :

- La gestion administrative de la rivière et celle du Syndicat deviennent de plus en plus complexe, dans un contexte plus réglementé et parfois tendu avec les services de l'Etat chargés du Cher. Les réflexions et études en cours demandent aussi beaucoup de temps pour les alimenter en données concrètes. Au final, une trop grande partie du travail de direction est consacrée à ces sujets, au détriment des actions concrètes sur le terrain.

C'est pourquoi le Président propose d'augmenter le temps de travail du poste de secrétariat/comptabilité dès janvier 2014, afin de soulager le poste de technicien pour certaines tâches rédactionnelles et mener à bien de nouvelles procédures (ou dans certains cas mettre le Syndicat "aux normes", y compris sur des domaines comme la sécurité du personnel).

Comme toutes les collectivités, le Syndicat doit passer aux nouvelles normes de transmission dématérialisée avec le Trésor Public. Dans notre cas, cela nécessite de changer le logiciel obsolète, le poste informatique, et de former le personnel à tout cela. Cela induit pour l'année 2014 une dépense supplémentaire d'un peu plus de 7 000 € (poste informatique, logiciel, maintenance, formations, certificats électroniques....), dont une partie en investissement.

- La gestion du personnel est encore fois restée compliquée, avec un agent toujours inapte à ses fonctions normales et en cours de reconnaissance de travailleur handicapé, un autre qui demande une reconnaissance de maladie professionnelle et un troisième qui a besoin d'un appareillage auditif après une reconnaissance de travailleur handicapé !

Pour l'agent inapte, il s'oriente vers la création d'une auto-entreprise à court terme, ce qui permettrait de le remplacer.

Cela entraîne un manque de visibilité sur la totalité de la masse salariale, mais qui devrait rester élevée.

L'hypothèse de recrutement de personnel en contrat aidé reste d'actualité, mais n'a pas été fait en 2013, toujours à cause du manque de temps pour ces tâches administratives.

- Le chapitre des "charges à caractère général" a augmenté en 2013 (enlèvements des pièces de barrages emportées) et devra rester élevé en 2014 (maintenance des ouvrages, formation au nouveau logiciel...)

Gestion et aménagement des barrages

Le bilan de l'année 2013 est contrasté.

Quatre barrages à aiguilles ont pu être réparés (Vallagon, Montrichard, Chissay et Civray).

Cela permettra d'avoir des barrages de stockage pour réparer plus facilement les barrages suivants.

Les travaux n'ont pas pu commencer plus tôt à cause de la difficulté à mener de front les procédures techniques, financières et administratives (autorisations à obtenir). Ensuite, il y a eu 10 jours de retard à cause de la difficulté technique pour réparer Vallagon (montée d'eau, puis maintien des usages à Saint-Aignan, puis premier "assec" trop court...). Ces 10 jours auraient pu être suffisants pour réparer la suite. De plus, il faut rappeler que la réparation du barrage de Montrichard n'était pas prévue au départ.

Par ailleurs, la Commune de Montrichard a fait installer avec notre accord un chemin de câbles au-dessus du barrage de Montrichard.

Ces travaux ont montré la faiblesse des moyens techniques du Syndicat, que certaines communes membres ont heureusement compensé.

Les actions ont aussi bénéficié d'une grande aide de bénévoles, notamment de l'Association des Amis du Cher canalisé.

Pour 2014, l'objectif est bien sûr de remettre en état les trois barrages plus ou moins endommagés (**Bléré, Nitray, Roujoux**) dès que les niveaux le permettront.

Les autorisations nécessaires devraient plus faciles à obtenir, car les services de l'Etat ont maintenant compris comment on procède.

De plus, **le barrage de Vallet** présente lui aussi des signes de faiblesse (longrines qui commencent à tourner, crapaudines sorties, comme à Montrichard en un peu moins pire...).

Il est donc proposé de prévoir le remplacement des longrines pour ce barrage dès 2014. Cela fait, tous les barrages auront des longrines en bon état.

Pour le barrage de Bléré : toutes les pièces sont disponibles (longrines, fermes et tabliers, aiguilles).

Pour le barrage de Nitray : les longrines, fermes et tabliers sont prêts, il faudra prévoir un stock d'aiguilles en 2014.

Pour le barrage de Roujoux : les longrines sont prêtes, il faudra commander les autres pièces en 2014 (fermes, tabliers, aiguilles).

Pour le barrage de Vallet, il faudra prévoir 50 m de longrines neuves en 2014.

Comme il a été dit précédemment, les services de l'Etat souhaitent des avancées concrètes sur le franchissement des poissons à Civray avant de parler des autres ouvrages.

Le sujet existait déjà en 2012 notamment, mais il avait fallu passer à beaucoup de temps à convaincre l'Agence de l'Eau de participer au financement. La catastrophe de 2012 n'a pas ensuite permis d'avancer, il faut absolument relancer le projet **d'une étude de conception d'une passe multi-espèces à Civray**. Il n'est pas dit qu'il sera possible de l'inscrire au budget tant que l'accord de l'Agence de l'Eau n'aura pas été obtenu.

Concernant les travaux sur les barrages en Indre-et-Loire, il sera fait appel au soutien du Conseil Général.

Il pourra être possible de faire appel à la Fondation du Patrimoine, comme cela était prévu l'année dernière. Mais cela n'a pas été fait, encore une fois à cause du manque de temps pour gérer de front toutes les procédures.

De plus, l'appel à la Fondation du Patrimoine pourra être couplé à une action sur les écluses (cf ci-dessous).

M. LESTOQUOY indique qu'il a rencontré le Président des Amis du Cher canalisé, qui propose leur aide comme en 2013.

Gestion et aménagement des écluses

Les écluses présentant des désordres graves, au point que certaines ne sont plus opérationnelles.

En fait, la fin de la réparation des barrages en 2014 ne permettra pas plus de navigation effective, faute d'écluses fonctionnelles.

En Loir-et-Cher (écluse automatisée), seule celle de Montrichard fonctionne correctement. Les autres ont des défaillances sur les automates ou les moteurs, dont les pièces ne se fabriquent plus. Il a de plus fallu intervenir en urgence à Vallagon pour éviter l'arrachement d'une des portes.

En Indre-et-Loire (portes manuelles), les portes de l'écluse de Chisseaux sont en fin de vie, celles de Civray et Bléré ont déjà fait l'objet de réparation et peuvent encore tenir, celles de Vallet, Nitray et Roujoux nécessitent des travaux importants au niveau de l'étanchéité et des ventelles.

Et pour finir, la gestion des écluses nécessite d'avoir des poutrelles de batardage (pour protéger les écluses, ou pour les mettre à sec).

Or, il n'existe plus de ces poutrelles dans le Loir-et-Cher et une dizaine ont été détruites en Indre-et-Loire pendant les crues de début 2013. Il faut renouveler le stock pour pouvoir travailler correctement, et notamment pour pouvoir mettre les écluses à sec pour faire les réparations précitées.

Suite à notre demande, la Fondation du Patrimoine nous a dit qu'elle pouvait inclure ces poutrelles dans une souscription (en plus des pièces de barrage).

De plus, la Fondation du Patrimoine pourrait participer aux travaux sur les écluses par les actions d'insertion qu'elle mène (à la fois en menuiserie en maçonnerie).

La signalisation

Faute de temps, le Syndicat n'a pu que repousser les actions obligatoires en matière de signalisation des barrages. Mais **la mise en œuvre de cette dernière devient obligatoire en 2014.**

Le projet devra être revu à la marge : le nouveau "Règlement Général de Police" (le code fluvial) est paru. Il impose des panneaux pour indiquer l'interdiction de franchissement ou l'obligation de contournement à pied. Ces panneaux sont blancs et rouges, ou bleus suivant le cas, et non plus verts comme la signalisation fédérale.

Mais il peut y avoir d'autres conséquences. Suivant la circulaire d'application d'août 2013, ce nouveau règlement doit être opérationnel en septembre 2014. Cela nécessitera la refonte des "Règlements Particuliers de Police" de la navigation sur le Cher, dans les deux départements. Cela induira un temps de travail considérable avec les services de l'Etat, et peut-être l'obligation de revoir le reste de la signalisation sur la rivière, qui est parfois obsolète.

D'autres projets

Comme il a été dit, il sera nécessaire de faire quelques investissements pour la gestion comptable (matériel informatique et logiciels).

De plus, une partie du matériel se dégrade, il serait nécessaire d'acheter une nouvelle tondeuse.

L'année 2013 a été marquée par le démarrage de l'élaboration d'un "parti d'aménagement" pour le Cher aval par les deux Conseils Généraux. Ceci nécessite une forte mobilisation du Syndicat, renforcée par les questions posées par le projet de développement d'une navigation de bateaux de locations. A titre d'exemple, le Syndicat doit rapidement fournir une mise à jour de l'état détaillé de tous les ouvrages.

De nombreux échanges ont lieu sur le sujet en ce moment. Il est encore trop tôt pour savoir si cela aura des incidences sur le budget du Syndicat, mais cela en aura encore une fois sur le temps passé.

Le Syndicat continuera à agir dans d'autres domaines, mais qui n'ont pas (ou moins) d'impact budgétaire immédiat. On peut citer par exemple :

- Les Journées du Patrimoine et l'aide apportée à la ville de Montrichard sur sa demande protection du barrage.

- Le suivi du projet de sentier d'interprétation mené par la Communauté de Communes Bléré Val de Cher. A ce titre, il sera souhaitable d'amener l'électricité sous le porche de la maison éclusière, de refaire des clôtures, voire de supprimer la butte rendant la visibilité inexistante à l'approche de la maison éclusière....

- le suivi des projets structurants :

- * mise en exploitation de la rivière de contournement à Tours,
- * comité de pilotage de l'étude sur l'ensablement du bassin d'aviron à Saint-Avertin (incluant l'état des berges de l'Ecorcheveau),
- * comité de pilotage de l'étude sur le Lac des Trois Provinces,
- * arrivée du Cher à Vélo, etc.

M. ROCHE intervient pour rappeler que la hausse des dépenses de fonctionnement est bien due aux travaux sur les ouvrages.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2014.

RAPPORT N° 7 :
AFFAIRES DIVERSES

M. LESTOQUOY rappelle que la consultation du public sur les projets d'AOT est toujours en cours et que chacun peut donner son avis.

M. LESTOQUOY informe le Conseil qu'un appel d'offres est en cours sur la Sarthe pour y construire 7 passes à poissons successives (pour un coût moyen de 400 000 € HT par passe). Ce cas sera à suivre de près pour nous servir de référence.

M. FEBVET demande s'il ne faudrait pas envisager une hausse exceptionnelle des cotisations pour financer les nouveaux logiciels et la formation nécessaire.

M. REZE indique que le Syndicat du Cher n'est de toute façon dimensionné que pour faire du fonctionnement et de l'entretien.

M. DUVAL demande s'il possible d'annualiser le temps de temps de travail du personnel technique, qui fait moins de choses en hiver.

M. LOISON répond que c'est déjà le cas.

L'examen de l'ordre du jour étant terminé, et aucune nouvelle question n'étant abordée, la séance est close à 20h40.